

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-198 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaients présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet : HABITAT – Avenant à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Territoire des 18 communes du Canton de BERTINCOURT

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle qu'une OPAH est actuellement en cours sur les 18 communes du canton de BERTINCOURT. Depuis deux ans, cette opération permet aux habitants de bénéficier de subventions pour l'amélioration de leur logement. Conformément à la convention signée avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), cette opération se poursuivra jusqu'en 2016.

Monsieur le Président expose ensuite les modifications apportées par l'ANAH à compter du mois de juin 2013, sur les critères d'attribution des subventions ainsi que sur le montant des aides accordées, tenant compte d'un recentrage des aides relatives à l'amélioration de la performance énergétique.

Monsieur le Président précise que les travaux inscrits dans la priorité 4 de cette opération ne sont plus éligibles. Seuls les travaux ayant trait à l'assainissement individuel ayant reçu un accord de subvention de l'Agence de l'Eau restent éligibles.

Par ailleurs, Monsieur le Président évoque les résultats de l'animation de l'OPAH de BERTINCOURT par rapport à la priorité 2 relative aux travaux visant à l'autonomie des personnes et à l'aide au handicap (agrandissement des portes, accessibilité du logement, aménagement de la salle de bain...) qui reste insatisfait et manque de résultats.

Monsieur le Président propose de modifier la répartition des aides en recentrant les dossiers de demandes de subvention sur la priorité 3 relative à des travaux améliorant la performance énergétique des logements. Ces propositions se traduiront dans le cadre d'un avenant à la convention OPAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les premiers résultats opérationnels de l'OPAH de BERTINCOURT,
- d'approuver les modifications apportées à la répartition des priorités de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la modification de l'OPAH,
- de procéder aux mesures de publicité nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 02 décembre 2013 et transmission
en Préfecture le 02 décembre 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

